

P.R.

201154

MAIRIE
de
DIORS

Nombre de Conseillers
en exercice : 15
présents : 12
votants : 15 (dont 3 procurations)

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 11

L'an deux mille onze
Le : **13 OCTOBRE** à 18 h 45
Le Conseil Municipal de la Commune de Diors
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de Mme GAINAULT Astrid, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 octobre 2011

PRESENTS : Mme Gaignault, M. Raimbert, Mme Alibert, M. Chambrier, Mme Demars, M. Dos Santos, M. Durand, Melle Mannevy, Mme Gudín, M. Champagne, Mme Messe, M. Polèse.

ABSENTS EXCUSES : Mme Di Domenico (a donné procuration à Melle Mannevy), M. Poque (a donné procuration à M. Durand), Mme Danjon (a donné procuration à M. Dos Santos).

Mme Demars a été élue secrétaire de séance

OBJET : PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE POLT/POCL –
Soutien au Conseil Général et à la CAC

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du projet de Ligne à Grande Vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon (POCL) qui présente un intérêt de premier plan pour notre territoire :

- La desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble des scénarios soumis par Réseau Ferré de France (RFF) au débat public. Les temps de parcours vers Paris seraient ainsi nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon rendues possibles et le nombre de fréquences quotidiennes sauvegardées.
- De surcroît ce projet permet de relier la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) à la ligne nouvelle. Il offre ainsi une perspective à l'axe historique dont la modernisation constitue un enjeu majeur pour toutes les Régions qu'il dessert particulièrement au sud de l'Indre.

S'ASSOCIE au travail réalisé par le Conseil Général et la Communauté d'Agglomération Castelroussine et,

DEMANDE :

- Un raccordement de la LGV POCL à l'actuelle ligne POLT au sud de Vierzon, permettant l'amélioration la plus significative de la desserte de l'Indre.
- La confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10 fréquences quotidiennes aller-retour en TAGV vers Paris.
- La prise en compte d'un raccordement de la ligne POLT à la ligne LGV POCL en direction du sud-est tel que le prévoit le scénario Médian sur l'ensemble des scénarios soumis au débat public, notamment les scénarios Ouest, afin de rapprocher les territoires du Limousin et du Centre de l'Auvergne et du sud-est de la France.



- La prise en compte, dans ce projet, de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes pour l'ensemble des territoires desservis.
- L'étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement de POLT à POCL pour la desserte du Limousin. En offrant des temps de parcours vers Paris analogues à ceux du barreau Limoges-Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont et Lyon et en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL pourrait ainsi se substituer au barreau Limoges-Poitiers.
- L'inscription de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT).

TRANSMET cette délibération au Conseil Général et à la commission particulière du débat public.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
le : 24/10/2011
Publié ou notifié
le : 3/11/2011

Le Maire,

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Affiché le : 20 octobre 2011
Pour copie conforme :

Le Maire,

A. GAINAY

Pour le Maire
L'Adjoint délégué

